



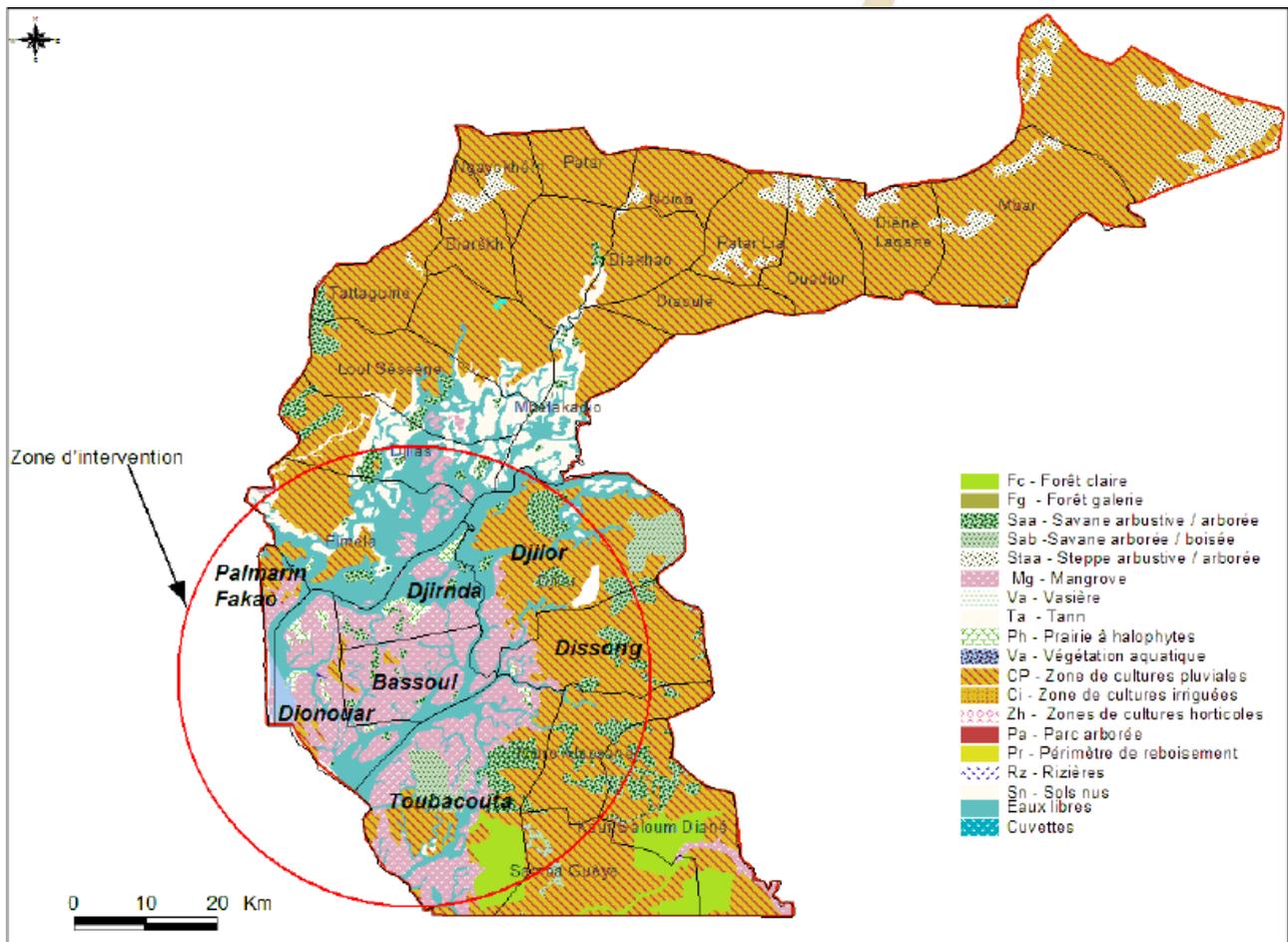
Projet « PRECEMA » (Projet de Restauration et de Conservation de l'Ecosystème Mangrove dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum)

1. Présentation du projet

Le projet PRECEMA complète les divers projets de reboisement mis en œuvre dans le Delta du Saloum. Il vise à faire face à la vulnérabilité de l'écosystème mangrove ; en mettant particulièrement l'accent sur les réponses aux problématiques liées aux changements climatiques.

2. Zone d'intervention

Le projet PRECEMA intervient dans 7 Communautés Rurales de la région de Fatick : Palmarin Fakao, Dionewar, Bassoul, Djirnda, Djilor, Diossong et Toubacouta.





3. Bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont les populations (exploitations familiales) et les groupements de producteurs des 7 Communautés Rurales dont les activités au niveau villageois, inter villageois, communautaire et régional sont directement liées à l'exploitation des ressources de la mangrove.

693 ménages sont impliqués directement dans les actions ainsi que 6.000 membres de groupements (GPF, GIE et comités de terroirs) et leurs familles.

De manière indirecte, les 3 800 ménages des 7 Communautés Rurales bénéficient de ce projet.

4. Contexte et problématique

L'écosystème de la mangrove au Delta du Saloum joue un rôle primordial dans l'économie du Sénégal du fait de son importance écologique ainsi que de ses multiples usages. Reconnu comme patrimoine de l'UNESCO (1981) et site RAMSAR (1984), la réserve de biosphère du Delta du Saloum fait ainsi l'objet d'attentions particulières aux niveaux international et national.

Des droits d'usages locaux sont accordés aux populations insulaires et riveraines de la mangrove. L'écosystème mangrove procure ainsi aux populations les biens et services environnementaux à usages directs ou indirect tels que :

- a) l'approvisionnement en produits ligneux, produits halieutiques, mollusques, miel, pharmacopée ;
- b) la régulation du climat, la protection contre les inondations, etc. ;
- c) le rôle socioculturel (récréation, connaissances traditionnelles, relation sociale, etc.).

L'importance de ces biens et services environnementaux a favorisé les actions anthropiques néfastes (coupes abusives). Dans le même temps, les conditions de l'environnement se sont dégradées du fait des perturbations climatiques des années soixante-dix et quatre-vingt. Ainsi, sous cet effet conjugué (climatique et anthropique), les espèces ligneuses qui composent les écosystèmes mangrove sont devenues vulnérables et ont montré une faible capacité de régénération. L'écosystème étant ainsi fragilisé, il s'en est suivi une régression des superficies de mangrove aux dépens des vasières nues ou tannes (terres salées). Ainsi, la mangrove semble alors ne plus être bénéfique écologiquement et économiquement pour les populations ; de même leur contribution aux cycles planétaires du carbone s'en trouve ainsi diminuée.

Face à cette situation, les populations n'ont pas les connaissances suffisantes pour maîtriser l'impact écologique de leurs activités et pour les adapter aux conditions environnementales.



La majorité des bénéficiaires issus des produits récoltés leur échappe, faute d'une maîtrise des maillons des filières concernées.

5. Objectifs généraux et spécifiques

L'objectif global du projet est le suivant :

« Mise en place d'une gestion écologiquement et économiquement durable par les populations et leurs collectivités locales, en termes de restauration et de conservation de l'écosystème mangrove ».

Pour atteindre cet objectif le projet contribue à trois thématiques :

a- La « **lutte contre l'érosion des sols et des rivages** » par :

- la mise en place de nouvelles plantations et l'assistance à la régénération naturelle ;
- la conservation des écosystèmes intacts

Les mangroves constituent des barrières protectrices naturelles efficaces contre l'érosion et l'ensablement.

b- La « **lutte contre la désertification par le reboisement et la gestion forestière adaptée** ». A moyen/long terme, la diminution de l'ensablement (grâce au rôle de protection de la mangrove) et l'abandon des pratiques d'exploitations prédatrices (grâce aux informations, sensibilisations, formations et la mise en place de pratiques de gestion durable) contribueront à la lutte contre la désertification et la salinisation progressive de la terre.

c- Le « **renforcement de l'agriculture face aux changements climatiques** », grâce à la valorisation de ses produits (halieutiques, apicoles, sylvicoles,...) et à une augmentation de ses revenus.

6. Durée

De janvier 2013 à décembre 2015 (36 mois).

7. Partenaires techniques

- Le Conseil Régional de Fatick ;
- APIL (Association pour la Promotion des Initiatives Locales) ;
- La 'Fondation Kinomé' ;
- La Faculté Agro_BioTech de Gembloux.



8. Budget total et partenaires financiers



Le projet PRECEMA mène ses activités avec un budget de 297.343 €. Le partenaire financier principal est l'AWAC (Agence Wallonne de l'Air et du Climat).

